



**SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION
REFERENTIELS DE FORMATION
Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de
l'Evaluation (RIOFE)**

Création :
Novembre
2018

**Formation de maintien et de perfectionnement des
acquis de tronc commun (FMPA TC)**

Mise à jour :
Décembre
2025

REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION DE LA FORMATION ET DE L'EVALUATION (RIOFE)

FORMATION DE MAINTIEN ET DE PERFECTIONNEMENT DES ACQUIS DE TRONC COMMUN

(FMPA TC)

| | | |
|---|--|---------------------------------------|
|  | SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE) | Création : Novembre 2018 |
| | Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC) | Mise à jour : Décembre 2025 |

1. Finalité

Ce référentiel d'organisation a pour finalité la description des modalités d'organisation de la formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA) pour l'année 2026 exclusivement.

Il s'inscrit dans le cadre réglementaire de l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

La FMPA des spécialités est décrite dans les REAC et dans les règlements fonctionnels correspondant. Toutefois le risque feux de forêt étant reconnu comme risque courant sur le département celui-ci est donc intégré dans ce RIOFE.

Les manœuvres départementales et les exercices compagnie sont exclus de ce champ d'application. Ils sont régis par des procédures qualités propres.

2. Description

Les formations de maintien et de perfectionnement des acquis permettent la préservation et l'amélioration des compétences acquises et conditionnent le maintien des activités et des compétences définies dans les référentiels ou les guides nationaux de référence relatifs aux sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Elles sont dispensées sur période de formation bloquée ou sur du temps d'astreinte (SPV), ou de permanence (SPP).

3. Besoin de formation

Définition : le besoin de formation est l'écart entre les compétences actuelles des sapeurs-pompiers et celles qui sont requises pour réaliser une mission.

L'identification des besoins de formation consiste à mesurer cet écart ; c'est-à-dire à cerner les compétences à acquérir ou à améliorer chez les sapeurs-pompiers.

Ce besoin peut être identifié :

- par le sapeur-pompier à la suite de la mise en application de ses compétences durant ses missions.
- par le service à la suite :
 - d'une analyse du travail ;
 - de la mise en place de nouvelles techniques et/ou matériels modifiant les conditions de travail des sapeurs-pompiers ;
 - d'une obligation réglementaire ;
 - dans le cadre de la préparation d'un grand évènement ;
 - d'un projet de changement d'organisation.

A partir de ces besoins, les FMPA sont organisées en deux parties :

- Une partie départementale avec des thèmes et des durées définis par le service ; SSUAP, INCENDIE, RRF-NexSIS, ICP, FDF, SR, GTDM, GOC
- Une partie centre avec des thèmes au choix définis par le chef de centre ; DIV, ARL, COD6 / Nacellier

4. Répartition des domaines d'activités

| Domaines d'activités | Niveau opérationnel | Référents |
|--------------------------------------|---|-----------------------------|
| Formation continue secourisme | Ensemble des strates opérationnelles d'équipier à chef de site | Spécialité SUAP |
| Secours d'Urgence à Personnes (SUAP) | | Spécialité SUAP |
| Incendie | Equipier (EQU) Chef d'équipe (CE) | Spécialité Incendie |
| Opérations diverses | Chef d'agrès 1 équipe (CA 1E) Chef d'agrès tout engin (CA TE) | Spécialité Incendie |
| Secours routiers | CDG SPV | Spécialité secours routiers |
| RRF-NexSIS | | Spécialité SIC |
| Techniques opérationnelles | CDG SPP | GFOR |
| Feux de forêt | FDF 1 / FDF2 | Spécialité FDF |
| | FDF 3 / FDF 4 | Spécialité FDF |
| GOC | Chef de groupe (CDG) Chef de colonne (CDC) Chef de site (CDS) | Spécialité GOC |

5. Volume horaire annuel

A. Sapeurs-pompiers volontaires

| FMPA | Domaine | Niveau | Durée | Observations |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|--|
| Tronc commun | SUAP DGSCGC | EQU CE CDA 1E CA TE CDG | 6 heures - programme défini par la DGSCGC | Décomposées en 3 demi-journées |
| | SUAP ASU | | 4 heures | |
| | SUAP local SDIS 42 | | 2 heures | |
| | INC | | 8 heures | Réalisées sur la zone géographique du CIS ou au plateau technique ou au caisson incendie suivant les besoins |
| | DIV | | 2 heures | |
| | RRF-NexSIS | | 2 heures | |
| | ARL – adaptation aux risques locaux | | 2 heures | Au choix du CS selon ses besoins locaux. Ex. : si centre non SR = approche SR complément RRF-NexSIS, au besoin |
| | ICP | | 2 heures | |
| | FDF | FDF 1 FDF 2 | 4 heures à réaliser <u>sur le premier semestre</u> | |
| Seulement si le centre est concerné | SR | EQU, CA1E SR | 4 heures | Seulement si centre support SR |
| | GTDM | GTDM | 2 heures | 1 année sur 2 2026 : GTDM 2027 : GA NRBC |
| | COD 6 ou nacellier | EQU MEA COD 6 | 2 heures | Seulement si centre support d'un MEA |
| | GOC | CDG | 8 heures tous les deux ans | + FMPA INC, SUAP, DIV, SR |
| | FDF 3 | FDF 3 | 8 heures tous les deux ans | |

| | |
|---|---------------------------------------|
|  SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE) | Création : Novembre 2018 |
| Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC) | Mise à jour : Décembre 2025 |

B. Sapeurs-pompiers professionnels

| FMPA | Domaine | Niveau | Durée | Observations |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|---|---|
| Départementale | SUAP DGSCGC | EQU CE CDA 1E CA TE | 6 heures - programme défini par la DGSCGC | Réalisée sur du temps de formation via GEEF « FMPA sur centre » |
| | SUAP ASU | | 4 heures | |
| | SUAP local SDIS 42 | | 2 heures | |
| | INC | | 8 heures | Au plateau technique |
| | SR | | 4 heures | |
| | RRF-NexSIS | | 2 heures | |
| | FDF | FDF 1 FDF 2 | 4 heures | |
| | | FDF3 | 8 heures tous les deux ans | |
| | ARL-adaptation aux risques locaux | | 2 heures | |
| | GOC | CDG | 8 heures tous les deux ans | + FMPA SR et au choix : secouriste isolé ou SUAP |
| | | CDC CDS SSSM | 12 heures | 2 demi-journées GOC + ½ journée recyclage secouriste isolé |
| Seulement si le centre est concerné | Tout domaine | EQU CE CDA 1E CA TE CDG | 1 heure par jour de garde active 2 heures • 2026 : GTDM • 2027 : GA NRBC | FMPA réalisées lors des manœuvres de la garde : <ul style="list-style-type: none">2 heures emploi « opérations diverses » (tous centres)2 heures emploi « nacellier » (centres dotés de MEA)2 heures COD2 heures ICP |

| | | |
|---|--|---------------------------------------|
|  | SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE) | Création : Novembre 2018 |
| | Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC) | Mise à jour : Décembre 2025 |

6. Maintien dans l'activité ou dans l'emploi

La FMPA réalisée permet de maintenir autant l'emploi professionnel que l'activité volontaire.

Le maintien dans l'activité ou dans l'emploi est conditionné d'une part :

- par la réalisation complète de la FMPA départementale ;
- par la participation à la FMPA centre suivant les besoins du sapeur-pompier.

D'autre part par l'avis du chef de centre en lien avec le chef de compagnie.

Il propose après analyse du contexte, de l'expérience, de la disponibilité et des FMPA effectivement réalisées, le maintien dans l'emploi ou le retrait du ou des emplois concernés.

Dans ce dernier cas, il en fait la demande par Isilog au GFOR avec l'accord de son chef de compagnie. Enfin, le GFOR suspend l'emploi dans GEEF.

7. Organisation et suivi

Les FMPA sont organisées et planifiées par le chef de centre en lien avec le chef de compagnie. Elles doivent faire l'objet d'une traçabilité individuelle dans le logiciel de formation GEEF.

Chaque thème de FMPA ne doit être suivi qu'une seule fois en tant que stagiaire.

8. Formateurs

Le nombre et le niveau de compétences des formateurs sont définis dans les programmes annuels de chaque activité. Selon les besoins, un formateur peut être sollicité plusieurs fois sur le même thème.

9. Moyens logistiques

Les moyens logistiques sont définis en fonction des thèmes des FMPA.

10. Lieux de formation

- centre de secours ;
- plateau technique,
- caisson incendie si besoin ;
- sur site réel en fonction des mises en situation professionnelle (MSP).

| | | |
|---|--|---------------------------------------|
|  | SCHEMA DEPARTEMENTAL DE FORMATION REFERENTIELS DE FORMATION Référentiel Interne d'Organisation de la Formation et de l'Evaluation (RIOFE) | Création : Novembre 2018 |
| | Formation de maintien et de perfectionnement des acquis de tronc commun (FMPA TC) | Mise à jour : Décembre 2025 |

11. Déroulement pédagogique

Les FMPA peuvent se dérouler via :

- des MSP ;
- des ateliers pédagogiques personnalisés ;
- des retours d'interventions ou d'expériences.

Les mises en situations professionnelles permettent d'évaluer les compétences détenues par le sapeur-pompier en les contextualisant à une situation opérationnelle au plus proche de la réalité.

Les ateliers pédagogiques personnalisés permettent de délivrer une séquence pédagogique adaptée au besoin du sapeur-pompier.

Les retours d'expériences permettent d'analyser post-opération une intervention soit par l'équipage seul soit en collectif dans le but d'échanger et d'améliorer les pratiques professionnelles.

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
de la Loire



Contrôleur Général Éric MEUNIER